



Conseil économique et social

Distr. générale
23 janvier 2006
Français
Original: anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquantième session

27 février-10 mars 2006

Point 3 c) i) et ii) de l'ordre du jour provisoire*

**Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes
et de la session extraordinaire de l'Assemblée générale
intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle » : réalisation
des objectifs stratégiques et mesures à prendre dans les domaines
critiques et nouvelles mesures et initiatives :**

**Renforcement de la participation des femmes au développement :
instauration d'un environnement propice à l'égalité des sexes
et à la promotion de la femme, notamment dans les domaines
de l'éducation, de la santé et du travail**

**Participation des femmes et des hommes, sur un pied d'égalité,
à tous les niveaux de la prise de décisions**

Déclaration présentée par la National Alliance of Women's Organizations, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, qui est distribuée conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social, en date du 25 juillet 1996.

* * *

* E/CN.6/2006/1.



Déclaration

La National Alliance of Women's Organizations (« l'Alliance »), qui coiffe un certain nombre d'organisations de femmes ayant leur siège en Angleterre, assure représentation et soutien pour ces organisations ainsi que pour leurs sympathisants. Elle a pour objectif de mettre fin aux inégalités entre les sexes et d'instaurer pour toutes les femmes une justice sociale qui s'appuie sur les instruments de protection des droits de l'homme convenus sur le plan international, en mettant un accent particulier sur les questions relatives à l'égalité des hommes et des femmes et sur l'Europe. Aux côtés d'autres organisations apparentées de l'Écosse, du pays de Galles et de l'Irlande du Nord, l'Alliance appartient au United Kingdom Joint Committee on Women, organe de coordination nationale du Royaume-Uni pour le Lobby européen des femmes, où elle est chargée de faire connaître les préoccupations et les besoins des femmes de la région.

À la présente session – la cinquantième – de la Commission de la condition de la femme, le thème « Participation des femmes et des hommes, sur un pied d'égalité, à tous les niveaux de la prise de décisions » doit être examiné d'urgence, tout particulièrement dans les domaines où les femmes sont notoirement absentes ou sous représentées.

L'Alliance tient particulièrement à ce que cette situation soit reconnue et corrigée dans le domaine des négociations commerciales. Il est vital s'agissant de toutes les questions ayant trait aux échanges internationaux que les femmes participent à tous les niveaux de l'élaboration et de l'application des politiques et de la prise de décisions en qualité d'experts aux plus hauts niveaux, aux conseils de direction des institutions internationales telles que l'Organisation mondiale du commerce, ainsi qu'aux niveaux des usines, des marchés et des collectivités.

La sous-représentation des femmes en qualité d'économiste ou d'expert auprès des organes de réglementation du commerce international, tant au sein du système des Nations Unies qu'à l'extérieur de celui-ci, reflète l'inégalité continue entre les femmes et les hommes et le statut social inférieur des femmes dans les sociétés à travers le monde.

En particulier, on note « une sous-évaluation et une marginalisation systématiques [et dangereuses] du travail des femmes à domicile et dans la communauté. Les femmes, qui assument (en grande partie sans être payées pour cela) la principale responsabilité de la reproduction à la fois biologique et sociale, c'est-à-dire les activités qui maintiennent la main-d'œuvre, la famille et la communauté, apportent aux secteurs privé et public une contribution sans laquelle le système commercial multilatéral ne pourrait exister¹». Il est clair que les pays ne seraient pas en mesure d'enregistrer un développement économique durable sans le soutien que les femmes fournissent continuellement en menant cette activité non rémunérée.

De plus, les femmes, la famille et la communauté sont les premières à subir les conséquences et sont mobilisées pour relancer l'économie lorsque de nouvelles règles commerciales viennent bouleverser les structures existantes et que des ajustements sont nécessaires. Tant les principes de l'économie de marché que

¹ Rapport de situation du Gender Expert Group on Trade (GEGT) (2004), Women's National Commission, DTI, Londres, Royaume-Uni.

l'analyse des politiques commerciales masquent ces faits²; il y a un gouffre entre le fonctionnement du marché et le contexte social dans lequel il s'inscrit. Certes le monde est en évolution constante, ce qui bouleverse la société et en conséquence contraint à réévaluer les structures sociales, mais nous ne pouvons pas perdre de vue les normes d'égalité universellement proclamées comme nécessaires bien qu'elles ne soient souvent appliquées qu'en partie.

Bien que des efforts soit déployés pour faire en sorte en particulier que les pays les moins avancés aient le temps de s'ajuster aux exigences du marché et procèdent à des changements pour protéger la sécurité alimentaire et mettre en place les infrastructures nécessaires, les gouvernements dans le monde entier pourraient faire plus pour que la protection sociale soit abordable (par exemple en appliquant des normes de base dans le domaine de la main-d'œuvre), trop souvent le programme mondial continue d'être préjudiciable aux populations locales. En particulier, on ne reconnaît pas suffisamment du tout les modes de vie des femmes inégaux et différents qui subissent la libéralisation rapide du commerce.

De nouvelles branches industrielles apportent différents avantages et dangers, et leurs répercussions diffèrent selon les pays. Il est important de noter la complexité des processus en cours, mais une des conséquences signalées, par exemple pour les femmes qui quittent leur village pour se rendre loin de chez elle dans les zones franches pour l'industrie d'exportation où les salaires sont faibles et où peu de femmes occupent des postes de responsabilité, est la plus grande vulnérabilité des femmes évincées pour les raisons suivantes :

- Possibilités réduites de développement de la vie familiale et de maintien des familles existantes ou de constitution de nouvelles familles;
- Fatigue et problème de santé dus aux longues heures de travail et aux mauvaises conditions de travail;
- Possibilités réduites de rentrer régulièrement à la maison pour apporter un soutien aux enfants et aux autres membres du village ou de la communauté au niveau du traitement des aliments ou d'une autre production locale;
- Harcèlement sexuel, viols et propagation du VIH/sida et des autres maladies vénériennes;
- Grossesses non désirées dues à l'insuffisance des services de santé.

La libéralisation du commerce ne s'accompagne guère d'une évaluation de ses répercussions probables sur les travailleurs ou les consommateurs, et cela est particulièrement vrai en ce qui concerne ses effets différentiels sur les femmes et les hommes, les garçons et les filles. Cela aussi est dû en partie à l'absence relative dans le processus de prise de décisions de femmes qui pourraient poser les questions judicieuses et fournir une partie des solutions.

L'Alliance demande au système des Nations Unies au niveau de tous ses organes et organismes et par leur intermédiaire d'apporter une assistance technique pour que des statistiques ventilées par sexes soient collectées afin de pouvoir effectuer une évaluation de l'impact de la libéralisation du commerce, par sexe et de les effectuer. Il convient que les informations ainsi recueillies soient mises à la

² Ibid.

disposition des gouvernements de façon à ce que des mesures soient prises et une aide apportée pour atténuer les effets néfastes.

L'Alliance demande également aux gouvernements – du Nord et du Sud – d'encourager les filles dans le cadre de l'enseignement scolaire d'étudier des sujets qui ne sont pas traditionnellement féminins (les mathématiques et l'économie par exemple), de former tant les femmes que les hommes de façon à ce qu'ils comprennent que la libéralisation du commerce a des répercussions sur l'égalité des sexes (ce qui est important en particulier pour les responsables au niveau des organes réglementaires), de faire en sorte qu'autant de femmes que d'hommes suivent des études en vue d'occuper des postes de direction et acquièrent les qualifications nécessaires pour les négociations et le règlement des différends, de façon à ce qu'elles puissent être élues et nommées aux postes de responsabilité et de pouvoir au niveau politique et dans les entreprises, où elles pourront exercer leur influence pour remettre en question une libéralisation effrénée du commerce.

L'Alliance demande en outre au système des Nations Unies et aux gouvernements – en particulier aux gouvernements européens – d'exiger de ces organes publics et privés qu'ils nomment des femmes qualifiées au niveau de la direction générale et aux autres postes de direction, en utilisant des quotas ou d'autres moyens d'incitation et des sanctions prévus expressément afin d'assurer la parité hommes-femmes (au moins 40 % de femmes, au moins 40 % d'hommes et donc pas plus de 60 % de l'un ou l'autre sexe), ce qui aurait pour effet de rendre la prise de décisions plus démocratique.

La libéralisation du commerce engendre trop souvent pauvreté et détresse, aussi l'Alliance demande-t-elle aux États Parties, à l'Organisation des Nations Unies et à la société civile de travailler de concert pour faire en sorte que les processus liés au commerce qui contribuent à sa libéralisation assurent que les femmes et les hommes mènent une vie plus épanouie et bénéficient d'une prospérité accrue et de possibilités élargies.
